

AVIS IMPORTANT

A NOS ABONNÉS
Depuis quelques jours, il nous arrive un grand nombre de lettres de nos abonnés qui nous demandent si nous avons reçu les souscriptions qu'ils nous ont envoyées comme prix de leur abonnement. On comprend qu'il nous est impossible de répondre à toutes ces lettres et d'expédier un reçu à chaque abonné, car nous nous exposerions par là à une perte considérable de temps et à des dépenses assez élevées.

Pour satisfaire tous nos abonnés et leur dire que nous avons reçu leur argent, nous changeons la date de l'expiration de l'abonnement sur la bande qui se trouve sur notre journal aussi-tôt que nous avons reçu leurs souscriptions.

A l'avenir, que nos abonnés veulent bien jeter un coup d'oeil sur l'adresse de leur journal, et ils se convaincront que nous accusons réception de leur envoi sur chaque adresse.

L'ADMINISTRATION.

AVIS AUX RETARDATAIRES

Nous profitons de l'occasion pour prier nos abonnés de jeter un coup d'oeil sur la date à laquelle expire leur abonnement et de vouloir bien nous écrire la pénible nécessité de leur demander par lettre le montant de leurs souscriptions et de leurs arrérages en nous faisant parvenir au temps dû la somme qu'ils nous doivent.

L'ADMINISTRATION DE
Le Courrier du Canada
30, rue de la Fabrique, Québec

Québec, 18 janvier 1897.

QUEBEC

JEUDI, 17 JUIN 1897

Encore un dementi

Le "Soleil" et le tarif
Un accès de lyrisme

Mis au point par la "Patrie"

Dans son numéro du 9 juin le *Soleil* entonnait un hymne en l'honneur du nouveau tarif posé par MM. Laurier et Fielding.

Comme d'habitude, c'était lyrique, exubérant d'enthousiasme et de ferveur ministérielle.

Jamais, suivant le *Soleil*, semblable chef d'œuvre fiscal n'avait paru sous la cassolette des dieux !

Pour mieux nous faire toucher du doigt les beautés de ce tarif, l'organe en délire écrivait à notre admiration un exemple merveilleux des miracles opérés à son aurore. Et il nous racontait ce qui suit :

"Le nouveau tarif est connu aujourd'hui, et il est facile de juger par ses effets qu'il avait raison, des deux partis, dans le débat sur la meilleure politique fiscale à adopter pour notre pays."

"La plus grande fabrique qu'il y ait peut-être au Canada est celle de MM. Massey et Harris, de Toronto, fabricants de toutes espèces d'instruments d'agriculture. Pas moins de sept mille ouvriers sont employés dans cette fabrique."

"Sous le régime protectionniste, MM. Massey & Harris ont, en chargeant le prix qu'ils voulaient aux cultivateurs, réalisé des profits énormes qui leur permettaient de distribuer de droite et de gauche, pour illustrer leurs noms, des cadeaux de cinquante et cent mille dollars."

Quelle est leur situation aujourd'hui sous le nouveau tarif ?

"Fermont-ils leurs portes ?

"Renvoient-ils leurs ouvriers ?

"Non, ils se disent, au contraire, capables de résister à la concurrence étrangère et ils réduisent pour cela leurs marchandises de 25 pour cent."

"Grâce au tarif libéral, le cultivateur canadien ne paiera plus que \$75 pour \$100 qu'il payait auparavant."

"Quant à MM. Massey & Harris, ils verront leurs profits réduits dans les proportions légitimes du commerce juste à ce point où commencent l'exaction et le vol."

C'était vraiment là un argument bien fort en faveur du tarif Fielding. Comment, avant même que cette législation fiscale ait fait sentir un an son influence, voici de grands manufacturiers qui baissent leurs prix !

C'était vraiment extraordinaire, trop extraordinaire, et nous nous sommes dit : attendons !

Nous n'avons pas attendu longtemps. La *Patrie* d'avant-hier nous est arrivée avec cet entrefilé qui est un coup d'assommoir pour le *Soleil* :

"Un représentant de la maison Massey & Harris est passé à nos bureaux ce matin pour contredire la nouvelle que cette maison avait baissé les prix de ses instruments agricoles."

Mais, ajout-je, vous pouvez dire que le nouveau tarif ne nous affecte en rien."

Donc, une fois de plus le *Soleil* avait menti ! et c'est le journal libéral de Montréal qui nous en apporte l'indiscutable preuve.

Tout le bel édifice de notre organe rouge s'écroule par la base. Sa démonstration s'effondre. Et les cordes de sa lyre, pincées d'une main trop lourde, se brisent sous ses doigts malhabiles.

MM. Massey et Harris ajoutent que le nouveau tarif ne les affecte pas. C'est possible, mais il en affecte bien d'autres puisque des dizaines de manufacturiers sont déjà fermés.

Cet épisode donne une juste idée du crédit qu'il faut accorder aux histoires de notre gazette rouge.

L'Électeur-Soleil est une manufacture de bigues, à laquelle, par exemple, le nouveau tarif semble avoir imprimé un plus vif essor.

NOUVELLE PUBLICATION

Le R. P. C. de Rochemonteix, S. J., vient de publier, en France, une brochure intitulée : *Réponse à un Mémoire intitulé : Observations de propos du P. le Jume et de M. de Quégny sur M. l'abbé Gosselin*.

Cette brochure doit être bientôt mise en vente à Québec.

Une canaillerie officielle

Ils font mentir les chiffres

Les finances provinciales

ET LE GOUVERNEMENT MARCHAND

Ce qu'ils nous prévoient est arrivé.

Nous l'avons dit : le gouvernement Flynn a donné sa démission le 22 mai ; de cette date au 30 juin, les ministres frais émoulus vont consacrer tous leurs efforts et toutes les ressources de leur imagination à fabriquer un gros déficit, à faire mentir les chiffres, à écraser l'exercice 1896-97 au profit de l'exercice 1897-98. Afin de parvenir à ce but ils vont paralyser la collection du revenu, déjà rendu bien peu efficace par le brouhaha des élections, et ils vont charger le mois de juin de tous les paiements imaginables, afin de montrer que le gouvernement conservateur a dépassé ses estimés, a augmenté les dépenses, a commis des extravagances administratives. Arrêter la rentrée du revenu d'une part, exagérer les paiements de l'autre, c'est là un moyen sûr d'arriver à un gros déficit.

Voilà ce que nous nous disions, ce que nous annonçons à nos amis, et nos prévisions se sont réalisées à la lettre.

Le *Herald*, la *Patrie* et le *Soleil*, lancent à la face du public une botte de chiffres au moyen desquels ils prétendent établir contre le gouvernement Flynn un déficit de \$900,000, des dépenses ordinaires de \$1,758,775, et un écart de \$801,772 entre les estimations originales et les dépenses actuelles.

Nous avons jeté sur ces chiffres un premier coup d'œil, et nous pouvons affirmer des aujourd'hui qu'ils constituent la plus audacieuse tentative de tromper l'opinion qui ait jamais été risquée par un groupe de politiciens sans vergogne.

L'état public par le *Herald* et la *Patrie* est faux et mensonger, dans son agencement, dans son groupement, dans le système que l'on a ordonné aux officiers du trésor de suivre pour le préparer.

Lorsque les documents officiels seront mis devant les chambres à la prochaine session, cet échafaudage frauduleux ne tiendra pas debout cinq minutes.

Certains détails de cette canaillerie officielle sont particulièrement odieux.

Ainsi nous lisons dans le *Soleil* d'hier soir :

"Il appartenait au chef de ce gouvernement des économies de donner l'exemple ; ainsi M. Flynn n'y a-t-il pas manqué."

"Il avait fait voter seulement \$19,225 pour les travaux publics, sous le prétexte que le gouvernement n'avait aucune construction à faire et que c'était simplement pour les réparations aux édifices publics. Quelle modestie !

"Or, que trouvons-nous dans son département ? Au 26 mai dernier, il avait déjà réussi à dépenser \$173,700 ! On a-t-il employé cette somme énorme ? Personne ne le sait. Ici encore les détails sont palpitants d'intérêt."

C'est par trop fort, et il nous faut flageller immédiatement ces misérables.

L'article au budget de 1896-97, au chiffre de \$19,225, était pour travaux publics extraordinaires. Lorsque l'honorable M. Nantel, prédécesseur de M. Flynn au département des Travaux Publics, l'avait fait voter, on pouvait le considérer comme suffisant parce que les grands travaux au Palais de Justice de Montréal étaient terminés. Mais après l'arrivée de M. Flynn à la tête de ce département il fallut faire face à un jugement obtenu par M. Charles Berger, l'entrepreneur rouge, pour une réclamation basée sur le fameux contrat à lui octroyé par M. Mercier avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Boncherville. Sont capital, intérêts et frais, \$191,916. (Voir *Journal de l'Assemblée Législative* 1896-97 p. 18.)

Voilà donc d'un seul coup \$117,000 que M. Flynn a été obligé de payer du rant le présent exercice, pour une dette contractée par le gouvernement Mercier !

Et les farceurs du *Herald*, du *Soleil* et de la *Patrie* s'écrient en clouant que les dépenses sont plus considérables que les estimés, et que c'est un scandale.

Non, messieurs, il n'y a pas de scandale contre le gouvernement Flynn ; le scandale il est dans vos impudentes manipulations.

Il n'y a pas de déficit de \$900,000. Il n'y a pas d'écart de \$800,000 entre les estimés et la dépense.

Il n'y a pas de dépenses ordinaires au chiffre de \$1,758,000.

Prenez en notre parole : chacun de vos mensonges recevra son démenti, et vos démentis seront appuyés sur des pièces inattaquables.

PARLEMENT FEDERAL

Le service rapide

L'extension de l'Intercolonial

Ottawa, 16.—A la séance de ce matin, sir Richard Cartwright, en proposant la seconde lecture des résolutions concernant le service rapide, déclare que, à part le service pour les passagers, la compagnie Peterson, Tait et Cie s'est aussi engagée à établir un service de fret rapide (dont le terminus sera Montréal en été et Halifax ou St-Jean-Hyver. Les vapeurs du fret devront faire 13 nœuds à l'heure.

MM. Wood, Cameron, Somerville, MacMillan, Macdonald (Huron), Ellis, Stubbs, Richardson, Oliver, Erb, McInnes, Hatz, Meigs, Graham et Bennett, libéraux, Wilson, Hale, Robertson, conservateurs, Tomin, Douglas et Rogers, Patrons, s'opposent aux résolutions qui sont votées par 135 contre 22.

A 8 heures l'hon. M. Blair a proposé la chambre en comité sur les résolutions approuvant le contrat avec le Grand-Tronc et le chemin de fer Drummond.

Après un débat prolongé, le contrat a été approuvé par 91 contre 47. MM. Pope, Poupore et Moore votant avec le gouvernement et MM. Monet et Anders, libéraux, votant avec l'opposition.

Un mystère d'infamie

M. Tarte et les écoles séparées

Voici ce que M. Joseph-Israël Tarte, qui travaille aujourd'hui à la ruine des écoles séparées manitobaines, écrivait en 1892 :

"L'exécution fédérale est le premier grand acte de la constitution, et c'est en cette qualité qu'il a à intervenir dans la question des écoles. Le gouvernement et le Parlement du Canada ont pris l'engagement par l'acte de 1870, de voir à ce qu'un système d'écoles séparées fût maintenu dans la province à laquelle ils donnaient l'existence. Entre la population du Manitoba et la Puissance, il ne s'agit pas d'une question de loi : la bonne foi publique est en jeu. Si les organes autorisés de la Puissance, c'est-à-dire le gouvernement et le parlement du Canada, ont manqué de précision dans la rédaction de la loi en 1870, la minorité catholique du Canada souffrira ? Cela exclut-il le fait certain, incontestable, d'une stipulation distincte, d'un arrangement positif au sujet des écoles du Manitoba ?

"La question politique domine et jette loin dans l'ombre toutes les techniques et les finesses au moyen desquelles M. Greenway entend rendre illusoire l'une des bases primordiales de la confédération, de l'acte de 1870."

"Que cet acte soit rédigé d'une manière incorrecte : cela se peut, puisque le Congrès Privé le dit. Mais tel est le cas, l'intervention du gouverneur général en conseil et au besoin, du parlement, s'impose pour remédier à cette insuffisance."

Ainsi le traître Joseph-Israël Tarte clamait que l'honneur de la Confédération était engagé au maintien des écoles séparées dans la province du Manitoba.

Et aujourd'hui il sacrifie ces écoles séparées.

Il consent à la violation de la constitution. Il foule aux pieds la bonne foi publique.

Il trahit dans la bonne l'honneur de la Confédération canadienne.

Il fait l'œuvre des sectaires et des fanatiques en déchirant les clauses qui avaient été inscrites dans le pacte fédéral pour la protection des minorités.

Comment l'homme qui a tant de fois écrit et parlé en faveur des écoles séparées et des droits imprescriptibles de nos frères manitobains, comment ce même homme peut-il essayer aujourd'hui d'arracher à un délégué apostolique son consentement au suicide de ces écoles, son acquiescement à la violation de la "bonne foi publique", sa complicité aux "finasseries" grâce auxquelles M. Greenway entend rendre illusoire l'une des bases primordiales de la confédération ?

C'est un mystère d'infamie et d'indignité !

Deux interpellations

INTERESSANTES

Voici le texte des deux interpellations au sénat que nous avons annoncées hier. Le sénateur Poirier annonce :

"Qu'il attire l'attention du gouvernement sur un article paru vendredi dernier dans la 'Patrie' de Montréal, journal réputé l'organe de l'honorable M. Tarte, intitulé : 'Une folle tentative'. Parlant du projet ministériel de l'extension du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal, l'article se termine ainsi :

"Si les vues de certains cerveaux brûlés triomphaient, le sénat empêcherait le gouvernement de mettre sa politique de chemins de fer à effet. Le sénat est en presque totalité composé de conservateurs et il a le pouvoir d'arrêter le progrès du pays."

"Si l'on veut (le parti conservateur) tenter l'œuvre d'opposer les résistances du sénat aux volontés des représentants du corps électoral, nous l'attendons de pied ferme."

"Le parti libéral a brisé bien des obstacles depuis douze mois."

"Et il demandera si le gouvernement approuve et endorse cette politique de menace et de violence vis-à-vis du sénat, telle que énoncée par le ministre des Travaux Publics ?

Le sénateur Landry annonce les questions suivantes :

"Le gouvernement a-t-il pris communication de la dépêche suivante publiée dans la *Patrie* de samedi, 12 juin.

"QUEBEC N'A RIEN À CRAINDRE"

"Son point se construisait."

"Québec, 12.—M. Aug. P. Choquette, M. P., vient d'adresser une lettre à un de ses amis de cette ville qui est de nature à faire cesser toutes les inquiétudes que certaines personnes pouvaient avoir sur le succès de l'entreprise du pont de Québec. M. Choquette déclare qu'ayant interrogé l'honorable M. Laurier justement avant le départ de ce dernier pour l'Europe, il est en mesure d'affirmer que le gouvernement fédéral est prêt à accorder 25 pour cent du coût total de la construction du pont, et que ce point sera réglé dès l'ouverture de la prochaine session en janvier prochain."

"D'un autre côté, votre correspondant est en position d'affirmer que la compagnie de la politique du pont a la compagnie de la réalisation de ses grands projets. Dans quelques jours, des ouvriers s'occuperont des travaux préliminaires de la construction d'un pont sur le St-Laurent à la Chaudière."

2. Cette dépêche est-elle vraie dans sa teneur, et M. Choquette, M. P., était-il autorisé à faire connaître la politique du gouvernement au sujet de la construction du pont à Québec ?

3. Comment se fait-il que M. Choquette connaisse les secrets du cabinet et une politique qui n'a pas encore été énoncée ?

4. Est-ce la politique du pont que la compagnie d'accorder pour la construction d'un pont à Québec, 25 pour cent de ce qui coûtera cette entreprise ?

UNE AFFREUSE SITUATION

Quelle terrible chose que de s'éveiller au milieu de la nuit en souffrant du choléra, — plus proche médecin se trouvant à un mille de distance, et n'ayant personne pour l'envoyer chercher, — que de se voir dans une situation domestique plus affreuse si vous le pouvez ; et cependant les cas de cette espèce sont très communs. Néanmoins on n'aurait jamais de troubles sérieux si le maître de la maison avait en mains une bouteille de Perry Davis Pain Killer, car c'est un remède qui ne manque jamais de guérir le choléra, les crampes, la diarrhée ou la dysenterie. Tous les pharmaciens le vendent. 25c pour la nouvelle grande bouteille.

SI LE BÉBÉ FAIT SES DENTS

Ayez le soin d'avoir ce vieux remède si efficace, le sirop de Mme Winslow, pour les dents des enfants. Il adoucit les gencives, allège la douleur, guérit les coliques et c'est aussi le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cent centimes la bouteille. Lorrain-Laurier-97.

Les dames qui veulent avoir une belle chevelure n'ont qu'à se servir de la "Sulfurine" de J. B. Morin, 325, rue St-Joseph.

Plus Anglais que les Anglais

M. Laurier pose en généreux

Les déclarations de M. Laurier à Londres, ont pris tout le monde par surprise, dit le correspondant parlementaire de la *Press*. Evidemment, il est difficile de se fier absolument à ces rapports, mais il faut toujours admettre qu'ils ont une certaine fondation.

M. Laurier s'est exprimé comme suit dans une entrevue :

"Notre tarif est une préférence gratuite que nous vous donnons au Canada. Nous ne demandons rien en échange ; nous ne voulons pas abandonner le grand principe du libre-échange, nous désirons suivre votre voie dans le libre-échange. La protection vous adoucit et ferait ainsi tort à l'Empire et au Canada, qui en fait partie."

On aurait pu douter de l'exactitude de cette déclaration, et Sir Richard Cartwright en doutait encore ce matin ; mais voici qui dissipe tout doute :

Le *Daily Chronicle* commentant l'entrevue de M. Laurier dit :

"Nous pouvons difficilement faire autrement que de lui ouvrir nos portes comme il nous y convie, avec peut-être une invitation à la Belgique et à l'Allemagne, de profiter des avantages que le Canada nous offre librement."

Mais s'il en est ainsi, où est la préférence ?

Tout le monde est invité alors ? Que deviennent les déclarations ministérielles ?

Nouvelles de Montreal

Montreal, 16.—Un tailleur de pierre nommé Joseph Laberge, âgé d'une cinquantaine d'années, s'est fait tuer ce matin par un tramway électrique, au coin des rues Ste-Catherine et Amherst. Laberge s'en allait à son ouvrage à la Longue-Pointe, où il travaillait à la construction du nouvel asile. Il a été affreusement mutilé. Le coroner tient une enquête. C'est en voulant monter dans le tramway qui était encore en mouvement que le malheureux Laberge a trouvé la mort.

Vers sept heures hier soir, un ouvrier, du nom de Jones s'est fait tuer à la manufacture de coton à Hochelaga. Une pile de coton est tombée sur lui. Lorsque ses compagnons réussirent à le déterrer, il avait déjà cessé de vivre. Il est mort asphyxié. Il y a eu enquête du coroner.

Une partie des abattoirs de l'Est a été cette nuit la proie des flammes. Une grosse quantité de viandes préparées a été détruite. Les dégâts sont évalués à trente ou quarante mille piastres. C'est le département des porcs et des moutons qui a été brûlé. L'édifice principal a été épargné. Quelques têtes seulement de bétail vivant ont péri. La cause du feu est inconnue, attendu qu'il n'y avait dans la partie des abattoirs incendiés ni poêle ni lampes.

Les employés d'une manufacture de barils de clous, sur les bords du canal, se sont mis en grève hier soir à cause d'une diminution de gages. Encore les effets du nouveau tarif.

Les cadavres des noyés du bout de l'île ont été retrouvés hier soir, à peu près au même endroit où l'accident est arrivé. Le cadavre du jeune Bienvenue a été transporté à la morgue. Quant à celui de la jeune fille on l'entoure d'un mystère absolu. Le coroner a décidé de ne pas tenir d'enquête.

COMITE DES CHEMINS

Il y a eu réunion du comité des chemins, hier soir, sous la présidence de M. Levesque.

Présents : M. de la Roche, les échevins Bégin, Vincent, Drolet, Ducharme, Rancourt, Norris, Boisvert, Paquet, Bussières, Tanguay, Cantin, Dussault, Lavery, Reynolds.

M. Pellerin réclame des dommages parce que son cheval a glissé sur la glace qui restait dans la côte du Palais et s'est brisé une jambe. Le comité prétend que M. Pellerin doit adresser au propriétaire devant la propriété duquel l'accident a eu lieu.

M. Renaud, de la rue St-Valier, réclame 15 piastres pour une inondation dans sa cave. L'inspecteur de la cité, ayant visité les lieux, dit que les dommages peuvent être évalués à 12 piastres. Cette somme lui sera offerte.

M. Boutet réclame 9 piastres pour des dommages causés à sa voiture par les mauvais état de la voie des chars urbains près de la porte St-Jean. Cette réclamation est renvoyée à la compagnie des chars urbains.

Le comité décide de demander des soumissions pour construire une clôture en fer, rue Duval, en arrière du marché Montcalm, près des bâtisses du Parlement, en remplacement de la clôture actuelle qui est dans un état pitoyable.

Le président soumet un compte de M. Paul Parent au montant de \$459,76 pour ouvrage de plomberie, lequel date de 1896. M. Wright certifie que les travaux en question ont été faits. Il est décidé que ce compte devra être examiné avant que le comité prenne action.

Les propriétaires des rues Plessis, Claire Fontaine, Breton et Prévost dans le quartier Montcalm, se plaignent que les lumières incandescentes n'éclairaient pas suffisamment et demandent qu'on y place des lumières à arc. La question est renvoyée à l'ingénieur.

La soumission de M. François Parent pour le pavage de la rue St-Louis à partir de la porte Kent jusqu'au Frontenac est de \$324 la verge. Le coût total serait d'environ 19,000 piastres.

Le comité décide de s'aboucher avec la compagnie des tramways électriques pour savoir ce qui pourra être fait.

FAITS DIVERS

MESSE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

Ce soir, à la Basilique, il y aura répétition de la messe, exécutée pour la Saint-Jean-Baptiste.

CE VIADUC

Ordre a été donné au contremaître de démolir le fameux viaduc de M. Trudel. Certaines formalités retardent la démolition momentanément.

AFFLUENCE D'ETRANGERS

Il est arrivé un grand nombre d'étrangers par le bateau de Montréal hier matin. La plupart sont allés au Frontenac.

LE CAFE DU FRONTENAC

Le café du Frontenac sera ouvert pour la saison lundi prochain. Tout le château sera illuminé pour l'occasion ainsi que le lendemain soir.

L'orchestre jouera tous les lundis, mercredis et vendredis.

ACCUSE DE RECEPTION

Nous accusons réception du numéro "Souvenir Jubilé", publié par le "Daily Telegraph" et maintenant en vente dans tous les dépôts et librairies de cette ville, il est imprimé dans les deux langues et pourvu de gravures.

Prix 10 centimes, par la maille 15 cts.

UN PUGILISTE

Toute une sensation, hier, sur le marché Champlain, à la vue d'un matelot de six pieds s'avancant tranquillement et frappant un nommé Giroux, charretier, qui était à causer avec un ami. Un homme de police ayant eu connaissance de cet assaut se mit à la poursuite du matelot, mais ne put le rejoindre.

LE CAMP A LEVIS

Voici la liste des officiers de la Brigade pour le camp de Lévis qui doit commencer le 23 de juin prochain : Lieutenant, Duchesnay, D. O. C. ; Lieutenant, Geo. R. White, major G. S. Vieu, major L. E. Phair, capit. H. A. Paret, R. G. A. ; Lieutenant, C. C. Sewell, R. C. A.

CHENS DE DROIT

Voici la liste des candidats aux prochains examens pour l'admission à l'École du droit :

C. Drouin, E. Guay, Québec ; E. Levesque, Chicoutimi ; H. Fortier, Ste-Marie, Beauce. Ceux qui se sont présentés pour l'admission à la pratique sont : M. R. M. Harper, Jules Le Sage, Québec ; A. Gaudet, North Ham ; J. P. V. Martin, Rimouski ; J. G. Mill, Nouvelle-Orléans ; J. Frenette, Malabar.

A Vendre ou à Louer

U ne magnifique propriété à Saint-André

UNE BELLE RESIDENCE, située à deux heures de la capitale de Saint-André, avec aménagement, eau de l'égout, etc. Conditions faciles.

S'adresser à C. E. MICHAUD, L. C. 3 juin-103 St-André, Kamouraska.

ANÉMIE

Recommandé pour faciliter les Croisances et Formations difficiles, il procure au sang la force et les Globules rouges qui font la beauté, il fortifie l'Estomac, excite l'Appétit, combat l'Anémie, le Lymphatisme, abaisse les Convulsions, etc.

PARIS, 32, rue Drouot, 18, FAUB.

DRAGEES MEYNET

D'EXTRAIT NATUREL DE FOIE DE MORUE

et VIN MEYNET

Remplacement avantageusement l'huile de foie de morue sans avoir aucun de ses inconvénients.

DÉPOT GÉNÉRAL : CHARTON, Pharmacies, 2, Rue Tiro, PARIS

En vente dans toutes les bonnes pharmacies.

Le VIN à l'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE

PRÉPARÉ PAR M. CHEVRIER

Pharmacie de 1^{re} Classe, à Paris possédant à la fois les principes actifs de l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les propriétés de l'EXTRAIT DE MORUE, ce médicament est le plus efficace pour combattre les affections suivantes : Anémie, Chlorose, Maladies de la Poitrine, etc.

la SCROFULE, la CHLORITISME, l'ANÉMIE, la CHLOROSE, la BRON

ACIERLOUE

LE CANADIEN

Jubilé de Diamant de la Reine

Des billets pour aller et retour seront vendus entre toutes les stations du Canada au prix d'un simple billet de première classe, le 21 et 22 juin, bons pour retourner jusqu'au 23 juin.

Programme de la Célébration du Jubilé à Montreal, les 21 et 22 Juin.

LUNDI, le 21 Juin.—Matin—Grande parade des sociétés de la ville, toutes avec uniformes, sociétés Nationales, Sociétés Bienfaitrices, Chars allégoriques, Cercle de Buffalo Bill, etc. 20,000 personnes en procession.

Soir.—Grand banquet à l'Hôtel Windsor, illumination de la ville, feu d'artifice par la Local Electric Company, Lochine Rapids and Hydraulic Land Company, Montreal, Montreal Street Railway, etc. Feu d'artifice sur le Mont Royal.

MARDI, le 22 Juin.—Matin—Grande Revue des troupes de la ville, défilé des troupes étrangères du vaivau de Sa Majesté "Talbot" et de la Milice arcaniale en visite.

Soir.—Illumination de la ville, entière par la

Royal Electric Company et Lucien Hapius and Hydraulic Land Co., Montreal Street Railway, etc., Feu d'artifice sur le Mont Royal.
Le vaisseau de Sa Majesté "Falbe" sera dans le port et ouvert au public.

Pour toutes informations, pamphlets, chers
paulis et doroitois, s'adresser à
GEORGE DUNCAN,
Agent des passeports.
Télép. 94.

Bureau des Billets et de Télégraphie,
RUE BUADE
Vis-à-vis le Bureau de Poste
et à la Gare du Palais.
8 juin --

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
CHANGEMENT D'HORAIRE

COMMENÇANT LUNDI LE 14 JUILY 1897.

Laincat, Loret, A 7 10 p. m. - 12 40. — 8 33 p. m.
Ar. à Montréal à 1 15 p. m. à 6 40 p. m. 7 29 a. m.
A. à Portland à 4 45 p. m. 6 49 a. m.

Lainc, Montréal à 7 50 a. m. 4 40. et 11 15 p. m.
Arr. à Québec à 1 10 p. m. 10 40 p. m. 7 50 a. m.

Fête de la Confédération, 1er Juillet

Billets aller et retour au

PRIX D'UN SIMPLE PASSAGE

En route toutes les stations et, réciproquement en
Canada, le 30 Juin et 1er Juillet.

Pour pouvoir recevoir billetterie la destination par

plus tard que Vendredi, 2 Juillet.

Prix d'un Billet et un Tiers

Bons pour partir le 21 et 22 Juin, bons pour revenir Lundi, 3 1897.

Jubilée de Diamant de S. M. la Reine Victoria

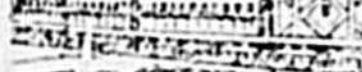
Billets aller et retour

AU PRIX D'UN SIMPLE PASSAGE

Billets bons pour partir le 21 et 22 Juin, bons pour revenir laissant à destination si plus tard que Mercredi, le 23 Juin 1897.

Pour billets, chars Pullman et dortoir, informations générales, s'adresser au

BUREAU DES BILLETS,
(Voisin du Bureau de Poste)
Ou au
Nouveau Bureau de la Basse-Ville.
Débarcadere de la Traverso.
21 juin 1867. Rue Dalhousie



CHEMIN DE FER
Quebec Central
—
TAUX SPECIAUX
— POUR LE —
JUBILE DE LA REINE
—
Billets de passage pour aller et retour
au prix d'un Billet simple

Bonne pour partir les 21 et 22 Juin, valables pour
revenir pas plus tard que le 23 Juin 1997.

HORAIRE ACTUEL

ALLANT AU SUD

Partida de Quebec (à traverser) à 1.30 p.m. EXPRESS pour
S. François, Boston
Partida de Lévis, Q. C. R., à 2.00 p.m. New York, Boston
à tous les endroits au Sud
Partida de Quebec par la Traverse à 3.30 p.m. Accommodation
Sherbrooke, Boston
Partida de Lévis Q. C. R. à 4.50 p.m. à tous les endroits au S
B. & M. R. R.

Partida du Québec par la Traverse à 4.50 p.m. MINTH pour Bonaventure
Det., et St-François

Partida de Lévis Q. C. R.

à 8 C.9 a.m.)

Tous les trains circulent tous les jours, les dimanches exceptés.

Le train de nuit de Montréal à Harlaque J. du train Express avec l'Express local de l'Intercolonial au Québec.

L'Express laisse Québec le samedi et se rendra à Harlaque le dimanche. Le dimanche de Harlaque à Québec l'Express nous amènera au terminus de Québec à Springfield, se rejoindra à Springfield avec les Pullman Express pour aller à Boston. Harlaque s'arrêtera à Harlaque sur l'Express de Québec à Boston.

Tous autres informations, adresses et horaires de trains, s'adresser à M. R. M. Stocking, 22, rue St-Louis, Québec.

FRANKLIN GRIND, J. H. WALSH,
Général-Gerant, Agent, des pass.

15 juin 1897.



**Compagnie de Navigation
Richelieu et Ontario**

—
LIGNE DE MONTRÉAL

LIGNE DE MONTREAL
UN BATEAU LAISSE-PA QUEBEC POUR
Montreal tous les jours (le dimanche ex-
cepté) à 8 h 15 et 12 h. Arrivant: escale à Batiscan,
Trois Rivières et Sorel.

CHANGEMENT DE DEPART
LIGNE DE MONTREAL
A partir de lundi, le 21 Juin et après, le départ
de Québec se fera à 5 h. 39 p. m. au lieu de 3
heures que maintenant.

JUBILEE DE LA REINE
Des billets de retour seront mis au PRIN-
CIPAL SIMPES BILLET (en tous les
stations de cette ligne les 21 et 22, bons pour re-
venir jusqu'au 23 Juin.

SERVICE DU DIMANCHE

Un steamer laissera Québec et Montréal respectivement à 3 heures p.m. Des billets seront vendus pour le voyage directeur au prix d'un seul passage, partant le Samedi pour retourner par le même bateau, laissant Montréal à 8 heures dimanche l'après-midi.

Des billets seront aussi vendus le Samedi et le Dimanche au prix d'un seul passage du Québec à Trois-Rivières et retour le Dimanche.

LIGNE DE TORONTO

Commencant le 31 Mai, des steamers feront le

Le service trois fois par semaine de Montréal, et du 14 juin tous les jours (excepté le dimanche) laisseront Montréal pour Toronto à 10 h. A. M.

jours (excepté le dimanche) jusqu'au 21 Août
inclusivement, à 8 h. 30 A. M.
L. H. MYRAND,
15 juin 1897. Agent.

A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies.